



ACHAT DE CONCESSION FUNERAIRE

Pièces à fournir

- Copie de la carte nationale d'identité du/des demandeur(s)
- Justificatif de domicile datant de moins de trois mois du/des demandeur(s)
- Photocopie du Livret de Famille du/des demandeur(s)

DEMANDEUR 1

Nom :Nom de jeune fille :

Prénoms :

Adresse :

Code postal :Ville :

Tél. :Portable : Courriel

DEMANDEUR 2

Nom :Nom de jeune fille :

Prénoms :

Adresse :

Code postal :Ville :

Tél. :Portable : Courriel

LIEU DE LA CONCESSION

- Cimetière communautaire de BOMPAS
- Cimetière communautaire de CANOHES
- Cimetière communautaire de CASES DE PENE
- Cimetière communautaire de LE SOLER

L'emplacement de la concession dans le cimetière relevant de l'autorité du Maire de la commune concernée, c'est à lui qu'il revient d'en fixer la situation précise.

TYPE D'EMPLACEMENT

- Concession en fosse simple
- Concession hors sol simple
- Concession hors sol double
- Casier à Enfeu
- Columbarium
- Concession pour caveau en terre (cuve)

En vue de procéder à :

- L'inhumation de
- La construction d'un caveau pour recevoir défunts.

DUREE DE LA CONCESSION

- 15 ans
- 30 ans
- 50 ans

NUMÉRO EMPLACEMENT ET TARIF

Emplacement n° :

Tarif de la concession :

NATURE DE LA CONCESSION

Ces dispositions ne peuvent pas être modifiées après le décès du/des concessionnaires.

Le Maire pourra s'opposer à l'inhumation de toute autre personne non mentionnée.

Familiale : destinée au(x) concessionnaire(s) et aux membres de sa/leur famille : son conjoint (lié par le mariage uniquement) et leurs enfants, ses enfants adoptifs, ses ascendants et ses descendants ainsi que de leurs conjoints, ses alliés et ses successeurs

Soit

Collective : destinée au(x) concessionnaire(s) et **aux personnes désignées** nommément dans l'acte de concession, ayant un lien familial et affectif avec le fondateur

Cocher une
ou plusieurs
réponses



- Concessionnaire(s)
- Son conjoint (lié par le mariage uniquement) et leurs enfants, ses enfants adoptifs, ses ascendants et ses descendants ainsi que de leurs conjoints, ses alliés et ses successeurs
- Partenaires de PACS, concubins du/des concessionnaire(s), de ses ascendants, de ses descendants, de ses enfants adoptifs.
- Autres personnes désignées ci-dessous

Nom : Nom de jeune fille :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nom : Nom de jeune fille :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nom : Nom de jeune fille :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nom : Nom de jeune fille :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Soit

Individuelle : destinée au seul concessionnaire

Comment payer une concession funéraire ?

Attendre l'avis des sommes à payer du Trésor Public et régler selon l'une des modalités suivantes :

- **Par chèque à l'ordre du Trésor Public** : joindre le talon de paiement et envoyer le tout à l'adresse figurant sur le talon de paiement.
- **Par virement bancaire** : le RIB du Trésor Public figurant l'avis des sommes à payer.
- **Par paiement direct** (espèces ou carte bancaire, si inférieur à 300€) : chez un buraliste agréé en se munissant du document reçu.
- **Par internet** : en cliquant sur le lien suivant : <https://www.payfip.gouv.fr/>

Le/les demandeur(s) a/ont pris connaissance de l'article L2223-4 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que Perpignan Méditerranée Métropole Communauté urbaine peut faire procéder à la crémation des restes exhumés lors de la reprise de la concession et déclare(nt) qu'en cas de reprise de ladite concession :

Il(s) s'oppose(nt) à la crémation des restes exhumés : OUI NON

Le/les demandeur(s) s'engage(nt) à :

- Respecter le règlement du cimetière.
- Régler l'achat de la concession dans sa totalité. Le titre de concession et de paiement seront adressés après réception du paiement.

Et certifie(nt) l'exactitude des renseignements portés sur le dossier de demande d'achat de concession funéraire.

Fait à _____, le

Signature du/des demandeur(s)

Les données recueillies sur le formulaire

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et la commune accueillant le cimetière communautaire représentées respectivement par son Président et son maire en exercice – responsable de traitement – pour la finalité suivante : **gestion des concessions dans le cimetière communautaire**. La base légale du traitement est la [mission d'intérêt public](#). L'ensemble des données demandées dans le présent formulaire présente un caractère obligatoire.

A défaut, le dossier ne pourra pas faire l'objet d'une instruction par les services compétents.

La durée de conservation de vos données

Les données personnelles recueillies sont transmises et conservées selon des protocoles sécurisés et ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire au traitement de votre demande. Ainsi, les dossiers de demandes de concession sont conservés jusqu'à la reprise administrative de la concession.

Les destinataires de vos données

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les agents du service Energie et Funéraire de la Direction de l'équipement du Territoire de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, la commune accueillant le cimetière communautaire ainsi que le Trésor Public.

Les données ne font pas l'objet d'un transfert vers des pays hors de l'Union européenne.

Protection des données à caractère personnel

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles (RGPD) vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation, d'opposition et de portabilité de vos données personnelles dans la mesure où l'exercice de ce droit ne nuit pas à l'exécution du contrat ou au respect des obligations légales et réglementaires.

Pour exercer ces droits : dpo@perpignan-mediterranee.org

Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine
Délégué à la protection des données
11 Boulevard Saint-Assiscle
BP 20641
66006 Perpignan Cedex
Par téléphone : 04.68.08.60.00

Si vous estimez après nous avoir contacté que vos droits ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL : www.cnil.fr